



Dimanche 26 Mai 2024

Complexe de la Carpenterie

Les Pieux 50340

### **Article 1 : Organisation**

L'évènement aura lieu au Complexe de la Carpenterie (9, route de la Carpenterie) à Les Pieux, à partir de 9h30. Les épreuves finales auront lieu à 16h45 (heure prévue).

### **Article 2 : Epreuves**

En tout, chaque équipe participera à 6 épreuves.

L'épreuve de tir à l'arc : épreuve de 30 minutes qui oppose deux équipes ayant désignées 4 tireurs chacune

L'épreuve de VTT électrique : relais de VTT électrique où deux équipes s'affrontent, chacune représentée par 4 coureurs sur un circuit en herbe

L'épreuve de lancer de javelot : épreuve de 30 minutes qui oppose deux équipes ayant désignées 4 lanceurs chacune

Les Matches de football / handball : match de 14 minutes divisé en 2 mi-temps de 7 minutes, une de handball et une de football, opposant deux équipes composées de 7 joueurs (+1 remplaçant)

L'épreuve de lancer de poids : épreuve de 30 minutes qui oppose deux équipes ayant désignées 4 lanceurs chacune

L'épreuve de course : épreuve de sprint où les 8 personnes de l'équipe se font chronométrer sur un 100m.

### **Article 3 : Finales**

4 finales de relais en 4x200m auront lieu pour départager les équipes. Se rencontreront sur la première finale les 12<sup>èmes</sup>, 11<sup>èmes</sup>, 10<sup>èmes</sup> et des 9<sup>èmes</sup>. Pour la troisième, ce sera au tour des 8<sup>èmes</sup>, 7<sup>èmes</sup>, 6<sup>èmes</sup> et des 5<sup>èmes</sup>. Et enfin

les finales se clôtureront avec le relais des 4<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 1<sup>ers</sup>. A l'issue de ces finales, les premiers des relais se verront décerner une récompense.

#### **Article 4 : Modalités d'inscription**

Pour participer, une équipe doit compter exactement 8 participants. Cela dit, une équipe peut compter des enfants à la condition qu'ils aient 12 ans ou plus et qu'il y ait un adulte dans l'équipe. Les inscriptions sont gratuites et se font en complétant le dossier HelloAsso avant le 25 mai.

#### **Article 5 : Droit à l'image**

Les pratiquants autorisent l'organisation à les photographier et à utiliser ces images sur tous supports existants ou inventés à l'avenir notamment dans un cadre promotionnel, publicitaire et institutionnel pour la durée prévue par la loi.

#### **Article 6 : Responsabilités**

Le capitaine, forcément majeur, s'engage à prendre sous sa responsabilité les mineur(e)s de son équipe lors de l'évènement.

Les pratiquants sont responsables de leurs affaires. L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols ou de pertes matériels et décline toutes responsabilités en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'évènement, dû à un mauvais état de santé ou au non-respect des consignes de sécurité des organisateurs.

#### **Article 7 : Autorisation parental**

Pour qu'un enfant puisse participer, celui-ci doit avoir 12 ans ou plus et moins de 18 ans. De plus, son responsable légal doit avoir compléter et rendu un document attestant qu'il/elle autorise l'enfant à participer à l'évènement.

#### **Article 8 : Récompenses**

Le vainqueur de chaque finale remportera une récompense décernée par l'OSLC.